

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1496

24 juin 2013

### SOMMAIRE

ABC Legacy Fund .....	71770	Sacha Design Sàrl .....	71763
Aere Gaertner s.à r.l. ....	71764	Sagas S.A. ....	71763
AI Chem (Luxembourg) S.à r.l. ....	71771	Sagas S.A. ....	71763
AIR-LNG S.A. ....	71771	Seffania S.à r.l. ....	71765
Algeco/Scotsman Group S.à r.l. ....	71770	Sèvres IV S.à r.l. ....	71763
Am Park S.A. ....	71763	SJC Global Holdings S.à r.l. ....	71771
AOA S.A. ....	71764	Skyblue Chip S.A. ....	71772
ASO Lux S.à r.l. ....	71765	Société de Participations Valorisées S.A. .....	71762
Atena Invest .....	71770	Société Financière Hôtelière S.A. ....	71773
Atrium Portfolio Sicav .....	71765	SOF-9 Rome Investments Lux S.à r.l. ....	71766
Auto Sport Diffusion S.A. ....	71771	SPA.FI S.A. ....	71766
Barrela Gomes s.à r.l. ....	71768	Sparkling GC 2 S.C.A. ....	71766
BBMB Invest S.A. ....	71768	Spectrum 360 .....	71773
Bendor .....	71769	Sporan (SPF) S.A. ....	71762
Berlioz Investment S.A. ....	71767	STAR Agatha Investments S.à r.l. ....	71772
BHM & Oriental Partners .....	71767	Stasia S.A., SPF .....	71772
BHM Vietnam Holdings S.à r.l. ....	71767	State Street Bank Luxembourg S.A. ....	71772
Bleu Renard S.A. ....	71768	Studio Boulogne TE S.à r.l. ....	71762
BNP Paribas .....	71768	Swiss Re Europe S.A. ....	71808
Caribbean Tours S.à r.l. ....	71768	Tarpan LuxCo S.à r.l. ....	71773
Entreprise Cardoso Constructions Sàrl ..	71769	Tedma-Bau S.à r.l. ....	71774
Finbelux S.A. ....	71769	Tedma-Bau S.à r.l. ....	71774
Flaugust S.A. ....	71769	Thirty Invest Sàrl .....	71773
Fleurs de Coeur S.à r.l. ....	71764	Tiger Holding Four SPV S.à r.l. ....	71767
Fleurs de Coeur S.à r.l. ....	71764	Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l. ....	71774
Foresight Luxembourg Solar 3 S.à r.l. ....	71769	Tomasa Investments S.à r.l. ....	71767
GMT Connect S.à r.l. ....	71792	Upstream Systems S.A. ....	71766
JCF III Europe S. à r.l. ....	71784	Ureit S.à r.l. ....	71765
Lapithus Future II S.à r.l. ....	71774	Urmet Domus International S.A. ....	71765
MBE Web Solutions S.à r.l. ....	71799	Utility Corporate Services S.à r.l. ....	71766
Parity Investments S.à r.l. ....	71762	Valico SA .....	71764
Porsche Classic Club Luxembourg .....	71762		
Quantile s.à r.l. ....	71808		

**Sporan (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.262.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013056681/10.

(130068725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Parity Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 136.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2013056581/12.

(130069880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**PCCL, Porsche Classic Club Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3332 Fennange, 13, Op Grimmelbach.

R.C.S. Luxembourg F 1.001.

Les modifications et publication des statuts ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 30 avril 2013.

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

Référence de publication: 2013056605/11.

(130068990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Studio Boulogne TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 157.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna Bielasik.

Référence de publication: 2013056686/10.

(130069339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Société de Participations Valorisées S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.432.

- Monsieur Michaël ZERBIB démissionne de son mandat d'administrateur unique de la société

- Est nommé administrateur unique Monsieur CHARLES VIENGSAÏ, né le 18 mai 1968 à VIENTIANE (Laos), de nationalité française, résident 122, rue Coste, F-69300 Caluire et Cuire, France.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013056724/11.

(130069559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Sacha Design Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9535 Wiltz, 27, rue Knupp.  
R.C.S. Luxembourg B 103.323.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056695/10.

(130068814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Sagas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 93.673.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013056696/10.

(130068802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Sagas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 93.673.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013056697/10.

(130068803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Sèvres IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 125.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056714/10.

(130068933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Am Park S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4142 Esch-sur-Alzette, 50, Gaalgebierg.  
R.C.S. Luxembourg B 63.628.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 25 avril 2012*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Violant Tarrach, Demeurant au 9, rue Mathias Koener, L-4174 Esch-sur-Alzette, comme Administrateur-délégué additionnel. Elle sera chargée de la gestion Journalière de la société AM PARK S.A. pour un terme prenant fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme  
AM PARK S.A.

Référence de publication: 2013056949/14.

(130070394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Fleurs de Coeur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8310 Capellen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.669.

A l' Att. Des Actionnaires de la Société

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de mon mandat de Gérant administratif de notre Société Fleurs de Coeur s.à.r.l.

Remich, le 28. Mars 2013.

Madame Bicheler Svenja.

Référence de publication: 2013056893/11.

(130069681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Fleurs de Coeur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8310 Capellen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.669.

A l'Att. Des Actionnaires de la Société

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de mon mandat de Gérant administratif de notre Société Fleurs de Coeur s.à.r.l.

Remich, le 28. Mars 2013.

Madame Berchem Manuela.

Référence de publication: 2013056892/11.

(130069678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Valico SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.314.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2013056806/11.

(130069805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Aere Gaertner s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 10, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 158.146.

A l' Att. Des Actionnaires de la Société

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de mon mandat de Gérant administratif de notre Société AERE GAERTNER s.à.r.l.

Remich, le 28. Mars 2013.

Madame Bicheler Svenja.

Référence de publication: 2013056887/11.

(130069686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**AOA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 95, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 03/05/2013.

Référence de publication: 2013056955/10.

(130070675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Ureit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 154.387.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de UREIT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B154387 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013056803/12.

(130069132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Urmet Domus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 65.022.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013056804/12.

(130069141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**ASO Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 03 mai 2013.

Référence de publication: 2013056962/10.

(130070252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Atrium Portfolio Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.617.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056965/10.

(130070717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Seffania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.022.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056708/10.

(130068936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**SOF-9 Rome Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 170.551.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056731/10.

(130069696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Sparkling GC 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 153.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SPARKLING GC 2 SCA*

Référence de publication: 2013056734/10.

(130068790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Upstream Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 167.915.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013056794/10.

(130069704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**SPA.FI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 44.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013056733/11.

(130069777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Utility Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 105.264.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

*Pour Utility Corporate Services S.à r.l.*

Représentée par M. Matthijs Bogers

*Gérant*

Référence de publication: 2013056795/13.

(130069643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Tiger Holding Four SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 36.925,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 129.861.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2009 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 06 janvier 2012, sous la référence L120004294 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 02 mai 2013.

Référence de publication: 2013056779/12.

(130069617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Tomasa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 132.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
TOMASA INVESTMENTS S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2013056782/12.

(130069568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Berlioz Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 68.608.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056994/10.

(130070057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**BHM & Oriental Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 163.826.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 03 mai 2013.

Référence de publication: 2013056996/10.

(130070802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**BHM Vietnam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 163.860.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 03 mai 2013.

Référence de publication: 2013056997/10.

(130070801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Barrela Gomes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7711 Colmar-Berg, 7, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 96.685.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056989/10.

(130070589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**BBMB Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 139.011.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2013.

Référence de publication: 2013056990/10.

(130070273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**BNP Paribas, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 23.968.

Je vous informe de ma nomination en qualité de Représentant Permanent de BNP Paribas, Succursale de Luxembourg  
à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Carlo Thill.

Référence de publication: 2013057000/10.

(130070257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Bleu Renard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 161.650.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BLEU RENARD S.A.

Référence de publication: 2013056998/11.

(130070820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Caribbean Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg B 134.183.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg que le siège social de CARIBBEAN  
TOURS S.AR.L. a été transféré avec effet au 29 février 2013 à l'adresse suivante:

L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Pour CARIBBEAN TOURS S.AR.L.

Référence de publication: 2013057015/13.

(130070364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Entreprise Cardoso Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 119.690.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057117/10.

(130070585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Finbelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 77.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013057138/10.

(130070761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Foresight Luxembourg Solar 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 154.833.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Cliff Langford  
Mandataire

Référence de publication: 2013057127/13.

(130070390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Flaugust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 132.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057143/10.

(130070721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Bendor, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 104.915.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BENDOR  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013056993/11.

(130070508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Atena Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 165.132.

—  
EXTRAIT

Suite à la fusion par absorption de la société LE MOULIN, une société à responsabilité de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 159913 (société absorbée), par la société GROUPE CORNEILLE CENTRE SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 133101 (société absorbante), dont le projet a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 411 du 20 février 2013, l'intégralité des soixante-seize (76) parts sociales de la Société (ATENA INVEST) est désormais détenue par la société GROUPE CORNEILLE CENTRE SARL. La fusion entre la société absorbante et la société absorbée étant devenue effective à partir du 21 mars 2013, la société LE MOULIN a donc définitivement cessé d'exister.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013056963/19.

(130070753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**ABC Legacy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 119.039.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 30 avril 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1 - L'Assemblée a reconduit les mandats d'Administrateurs de  
Mme Michèle Berger, 15 Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg  
M. Frédéric Fasel, 15 Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg  
M. Pascal Chauvaux, 15 Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg  
jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

2 - L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à.r.l jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Référence de publication: 2013056937/16.

(130070100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 867.725.416,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 132.029.

—  
RECTIFICATIF*Extrait*

Faisant référence à l'extrait de la Société déposé le 1<sup>er</sup> août 2008 avec référence L080113461,05, il apparait qu'une erreur s'est glissée dans ce dernier.

Monsieur HOLTHAUS, Gérant de classe A de la Société, se prénomme Gerard Edward - au lieu de Gerald comme spécifié dans le premier extrait.

Dès lors, il y a lieu de modifier les données de Monsieur HOLTHAUS comme suit:

- Monsieur Gerard Edward HOLTHAUS

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem OVERHEUL

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013056921/19.

(130070437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**AI Chem (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 171.926.

Il résulte du contrat de transfert de parts réalisé en date du 27 mars 2013 que AI Global Investments S.à r.l., transfère 5593 parts sociales qu'elle détient dans la Société à Dr Reinhard GRADL, né le 20 février 1947 à Regensburg, Allemagne, résidant au chalet MCDM, 5, rue Médran, 1936 Verbiers, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 03 mai 2013.

Référence de publication: 2013056945/12.

(130069960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**AIR-LNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 144.413.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 décembre 2012 à 10 heures*

*Résolution unique*

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Horst Jan MODDEMANN de son mandat d'Administrateur et décide de nommer comme Administrateur Remplaçant, Monsieur Antonio NICOTRA, ingénieur, né le 31 mai 1950 à Catania (Italie), résidant à L-1258 Luxembourg, 32 Rue Jean-Pierre Brasseur

Son mandat d'Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2014 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée acte le changement d'adresse de Madame Marie Immacolata FLORANGE, Administrateur. Sa nouvelle adresse est la suivante : 65, Rue des Romains L-8041 Strassen.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AIR – LNG SA

Référence de publication: 2013056946/19.

(130070373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Auto Sport Diffusion S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 28, rue Beatrix de Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 68.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2013.

*Pour compte de Auto Sport Diffusion S.A.*

*Fiduplan S.A.*

Référence de publication: 2013056966/12.

(130070295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**SJC Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 170.262.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

*Pour le compte de la Société, SJC Global Holdings S.à r.l.*

Référence de publication: 2013057537/11.

(130069972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Stasia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 49.748.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2013.*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ domicilié au 16, Rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*  
STASIA S.A.,SPF

Référence de publication: 2013057552/16.

(130070681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Skyblue Chip S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 102.640.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2013*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société SKYBLUE CHIP S.A., en date du 26 avril 2013, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Renouvellement des mandats des administrateurs pour une durée de six ans:

- Naturwerk S.A., avec siège social à 38, bd Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg,
- Solero S.A., avec siège social à 38, bd Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg,
- Antar Invest S.A., avec siège social à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SKYBLUE CHIP S.A.

Référence de publication: 2013057538/16.

(130069935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**STAR Agatha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 156.136.

*Rectificatif du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2011 déposés sous le numéro L130069752*

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013057551/11.

(130069928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**State Street Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 32.771.

Les comptes annuels au consolidés au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057555/11.

(130070085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Spectrum 360, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 122.065.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 18 avril 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateurs de:

- Mme Silvia Katschnig
- M. Pascal Chauvaux
- M. Frédéric Fasel
- Mme Michèle Berger

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à r.l. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Référence de publication: 2013057550/17.

(130070446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Société Financière Hôtelière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 63.442.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2013.

Pour: SOCIETE FINANCIERE HOTELIERE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2013057542/15.

(130070321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Tarpan LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 151.878.

—  
Les statuts coordonnés au 15 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013057561/11.

(130070806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Thirty Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 138.973.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013057564/11.

(130069966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.633.950,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.378.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 avril 2013.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013057568/16.

(130070400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Tedma-Bau S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 79.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR LA GÉRANCE*

Signature

Référence de publication: 2013057574/11.

(130070826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Tedma-Bau S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 79.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR LA GÉRANCE*

Signature

Référence de publication: 2013057575/11.

(130070827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Lapithus Future II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.979.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of April.

Before the undersigned, Joseph Elvinger, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lapithus Future I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending ("Lapithus Future I"),

hereby represented by Dr. Matthias Prochaska, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1.** The name of the company is "Lapithus Future II S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board), composed by two classes of managers (class A managers and class B managers).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December 2013.

### *Subscription and Payment*

Lapithus Future I, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

### *Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as class A manager and class B manager with immediate effect and for an undetermined period:

*class A manager:*

- Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

*class B manager:*

- Jean-Christophe Gladek, born on 10 April 1982 in Mont Saint Martin, France, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-six avril,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Lapithus Future I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Dr. Matthias Prochaska avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Lapithus Future II S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière

générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé par deux classes de gérants (gérants de classe A et gérants de classe B).

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition que toute décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler.

La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.

(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation.

**Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Lapithus Future I, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-). La montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

#### *Gérant de classe A:*

- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Gérant de classe B:*

- Jean-Christophe Gladek, né le 10 avril 1982 à Mont Saint Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signe: M. PROCHASKA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 29 avril 2013. Relation: LAC/2013/19821. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013058060/503.

(130071216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

**JCF III Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.301.530,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.027.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

JCF III Europe Holdings L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, the Cayman Islands, registered with the Cayman trade and companies' register under number WK-48187 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of JCF III Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 161027 (the "Company"), incorporated on 13 May 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 5 August 2011 number 1788 and whose articles of association have been amended for the last time on 28 March 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 June 2012 number 1452.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) in order to bring it from its current amount of five million two hundred eighty-six thousand five hundred thirty euro (EUR 5,286,530) up to an amount of five million three hundred one thousand five hundred and thirty euro (EUR 5,301,530) through the creation and issuance of one thousand five hundred (1,500) Class A4 Shares, one thousand five hundred (1,500) Class B4 Shares, one thousand five hundred (1,500) Class C4 Shares, one thousand five hundred (1,500) Class D4 Shares, one thousand five hundred (1,500) Class E4 Shares, one thousand five hundred (1,500) Class F4 Shares, one thousand five hundred (1,500) Class G4 Shares, one thousand five hundred (1,500) Class H4 Shares, one thousand five hundred (1,500) Class I4 Shares, one thousand five hundred (1,500) Class J4 Shares, each having a par value of one euro (EUR 1) (the "New Shares").

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe for the newly issued New Shares having an aggregate par value amounting to fifteen thousand euro (EUR 15,000) and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to fifteen thousand euro (EUR 15,000) to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

In furtherance of the above, the Sole Shareholder resolves to create a new investment share class within the share capital of the Company (the "Investment Share Class 4") which shall relate to "Project Carat" and shall be divided into ten (10) classes of shares named class A4 ordinary shares, class B4 ordinary shares, class C4 ordinary shares, class D4 ordinary shares, class E4 ordinary shares, class F4 ordinary shares, class G4 ordinary shares, class H4 ordinary shares, class I4 ordinary shares, class J4 ordinary shares (the "New Share Classes").

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to allocate the New Shares to the New Share Classes within the Investment Share Class 4 as follows:

(a) one thousand five hundred (1,500) shares allocated to the Class A4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A4 Ordinary Shares");

- (b) one thousand five hundred (1,500) shares allocated to the Class B4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B4 Ordinary Shares");
- (c) one thousand five hundred (1,500) shares allocated to the Class C4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C4 Ordinary Shares");
- (d) one thousand five hundred (1,500) shares allocated to the Class D4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D4 Ordinary Shares");
- (e) one thousand five hundred (1,500) shares allocated to the Class E4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E4 Ordinary Shares");
- (f) one thousand five hundred (1,500) shares allocated to the Class F4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F4 Ordinary Shares");
- (g) one thousand five hundred (1,500) shares allocated to the Class G4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G4 Ordinary Shares");
- (h) one thousand five hundred (1,500) shares allocated to the Class H4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H4 Ordinary Shares");
- (i) one thousand five hundred (1,500) shares allocated to the Class I4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I4 Ordinary Shares"); and
- (j) one thousand five hundred (1,500) shares allocated to the Class J4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J4 Ordinary Shares").

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to allocate Project Carat, i.e. the indirect acquisition by the Company of Cabot Credit Management Ltd, a UK debt purchasing company, through the Company's subsidiary JCF III Cabot Holdings S.à r.l., under the process of formation, to the Investment Share Class 4 of the Company.

*Fifth resolution*

Consequently to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 and article 11 of the articles of incorporation of the Company which will henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at five million three hundred one thousand five hundred and thirty euro (EUR 5,301,530) represented by one million five hundred twelve thousand five hundred (1,512,500) shares in the Investment Shares Class 1 (as defined in article 11 hereafter), one million nine hundred seventeen thousand thirty (1,917,030) shares in the Investment Shares Class 2 (as defined in article 11 hereafter), one million eight hundred fifty-seven thousand (1,857,000) shares in the Investment Shares Class 3 (as defined in article 11 hereafter) and fifteen thousand (15,000) shares in the Investment Shares Class 4 (as defined in article 11 hereinafter) which consists of the following:

Investment Shares Class 1:

- (a) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class A1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A1 Ordinary Shares");
- (b) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B1 Ordinary Shares");
- (c) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class C1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C1 Ordinary Shares");
- (d) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class D1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D1 Ordinary Shares");
- (e) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class E1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E1 Ordinary Shares");
- (f) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class F1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F1 Ordinary Shares");
- (g) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class G1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G1 Ordinary Shares");
- (h) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class H1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H1 Ordinary Shares");
- (i) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class I1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I1 Ordinary Shares"); and
- (j) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class J1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J1 Ordinary Shares").

Investment Shares Class 2:

- (a) one hundred ninety-one thousand seven hundred three (191,703) shares allocated to the Class A2 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A2 Ordinary Shares");



(i) one thousand five hundred (1,500) shares allocated to the Class 14 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class 14 Ordinary Shares"); and

(j) one thousand five hundred (1,500) shares allocated to the Class J4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J4 Ordinary Shares").

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Notwithstanding the number following the letter A to J of a relevant class of Shares allocated in relation to an Investment Share Class, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, Class H Ordinary Shares, Class I Ordinary Shares and Class J Ordinary Shares shall each be referred to as a "Class of Shares" and shall be collectively referred to as the "Shares".

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

**Art. 11.** "Each investment share class (an "Investment Share Class") shall relate to a relevant portfolio of assets constituting an investment (the "Investment"). The Company's Investment Share Class(es), and allocation of Investment therein, is/are as follows:

The Investment Share Class 1 relates to Project Yellow, i.e. the indirect acquisition by the Company of Compagnie Européenne de Prévoyance (France), through the Company's direct subsidiary Luxco Holdings CEP II S.à r.l..

The Investment Share Class 2 relates to Project Prince, i.e. the indirect acquisition by the Company of (i) Copacabana Prince Participacões S.A. (previously named "Banjul Participacões S.A."), a company incorporated and existing under the laws of Brazil, enrolled with the Brazilian General Taxpayers' Registry under No. 09.462.850/0001-86 and (ii) (a) BTG Pactual Participations, Ltd., a limited liability company organized under the laws of Bermuda and (b) BTG Investments, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of Bermuda through the Company direct subsidiary Europa Lux III S.à r.l..

The Investment Share Class 3 relates to Project Fir, i.e. the indirect acquisition by the Company of Fidea NV, a Belgian insurance company, through the Company's direct subsidiary JCF III Fidea Holdings S.à r.l..

The Investment Share Class 4 relates to Project Carat, i.e. the indirect acquisition by the Company of Cabot Credit Management Ltd, a UK debt purchasing company, through the Company's direct subsidiary JCF III Cabot Holdings S.à r.l..

The allocation of each Investment to the above Investment Shares Classes shall be irrevocable and shall be made by a decision of the shareholders of the Company in accordance with Section D of the present articles of incorporation. Each Investment shall be held by the Company exclusively for the benefit of the relevant Investment Shares Class. Any and all distributions, dividends, redemptions of capital or other receipts from the Investment shall accrue exclusively to the Investment Shares Class, after deduction of the pro-rata allocation of the Company's general expenses to such Investment Shares Class and the expenses incurred in connection with the Investment, and no holder of any Shares other than the Investment Shares Class shall be entitled to the proceeds of any such distribution, dividend, redemption of capital or other receipt, whether or not declared or paid.

The net asset value of the issued Shares of any Investment Shares Class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net asset value of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying Investment less the liabilities relating to such Investment and the pro rata share of the Company's general liabilities and expenses at close of business on that day, by the number of Shares of the relevant Investment Share Class then outstanding at such close of business, in accordance with such rules as the board of managers shall regard as fair and equitable (the "NAV").

In case of cancellation or redemption of an Investment Shares Class (or part thereof consisting of one or several Classes of Shares), the consideration paid to the holders of Shares comprising the Investment Share Class shall be the NAV of the Investment, or that proportion of the Investment which corresponds to the proportion of Shares of the relevant Investment Share Class being so cancelled or redeemed."

#### *Estimation of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,400.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le cinquième jour d'avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

JCF III Europe Holdings L.P., une société constituée sous la forme d'un limited partnership selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les Iles Cayman, enregistrée auprès du Cayman trade and companies' register sous le numéro WK-48187 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mademoiselle Johanna Wittek, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de JCF III Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161027 (l'«Associé Unique»), constituée en date du 13 mai 2011 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1788 le 5 août 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 28 mars 2012 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1452 en date du 11 juin 2012.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quinze mille euros (EUR 15,000) pour le porter de son montant actuel de cinq millions deux cent quatre-vingt-six mille cinq cent trente euros (EUR 5,286,530) à un montant de cinq millions trois cent-un mille cinq cent trente euros (EUR 5,301,530) par la création et l'émission de mille cinq cents (1.500) parts sociales de Classe A4, de mille cinq cents (1.500) parts sociales de Classe B4, de mille cinq cents (1.500) parts sociales de Classe C4, de mille cinq cents (1.500) parts sociales de Classe D4, de mille cinq cents (1.500) parts sociales de Classe E4, de mille cinq cents (1.500) parts sociales de Classe F4, de mille cinq cents (1.500) parts sociales de Classe G4, de mille cinq cents (1.500) parts sociales de Classe H4, de mille cinq cents (1.500) parts sociales de Classe I4, de mille cinq cents (1.500) parts sociales de Classe J4, ayant toutes une valeur d'un euro (EUR 1) (les «Nouvelles Parts Sociales»).

#### *Souscription - Paiement*

En conséquence, l'Associé Unique, représenté comme il est dit, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur totale de quinze mille euros (EUR 15.000) et les payer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000) à alloué au capital social de la Société.

Le montant de quinze mille euros (EUR 15.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales d'investissement au sein du capital social de la Société (la «Classe de Parts Sociales d'Investissement 4») qui est relative au «Projet Carat» et est divisé en dix (10) classes de parts sociales appelées parts sociales ordinaires de Classe A4, parts sociales ordinaires de Classe B4, parts sociales ordinaires de Classe C4, parts sociales ordinaires de Classe D4, parts sociales ordinaires de Classe E4, parts sociales ordinaires de Classe F4, parts sociales ordinaires de Classe G4, parts sociales ordinaires de Classe H4, parts sociales ordinaires de Classe I4 et parts sociales ordinaires de Classe J4 (les «Nouvelles Classes de Parts Sociales»).

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'allouer les Nouvelles Parts Sociales au Nouvelles Classes de Parts Sociales tel que suit:

(a) Mille cinq cents (1.500) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe A4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A4»);

(b) Mille cinq cents (1.500) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B4»);

(c) Mille cinq cents (1.500) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe C4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C4»);

(d) Mille cinq cents (1.500) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe D4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D4»);

- (e) Mille cinq cents (1.500) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe E4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E4»);
- (f) Mille cinq cents (1.500) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe F4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F4»);
- (g) Mille cinq cents (1.500) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe G4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G4»);
- (h) Mille cinq cents (1.500) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe H4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H4»);
- (i) Mille cinq cents (1.500) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe I4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I4»); et
- (j) Mille cinq cents (1.500) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe J4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J4»).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'allouer Projet Carat, à savoir l'acquisition indirecte par la Société de Cabot Credit Management Ltd, un véhicule d'acquisition de dette du Royaume-Uni, à travers JCF III Cabot Holdings S.à r.l., une filiale de la Société, en cours de constitution, à la Classe de Parts Sociales d'Investissement 4 de la Société.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 et l'article 11 des statuts de la Société, qui se liront désormais comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinq millions trois cent un mille cinq cent trente euros (EUR 5.301.530) représenté par un million cinq cent douze mille cinq cents (1.512.500) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 1 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous), un million neuf cent dix sept mille trente (1.917.030) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 2 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous), d'un million huit cent cinquante-sept mille (1.857.000) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 3 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous) et de quinze mille (15.000) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 4 (tel que défini à l'article 11 ci-dessous) de la manière suivante:

##### Classe de Parts Sociales d'Investissement 1:

- (a) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A1»)
- (b) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe B1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B1»)
- (c) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe C1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C1»)
- (d) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe D1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D1»)
- (e) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) des Parts Sociales Ordinaires de Classe E1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E1»)
- (f) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe F1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F1»)
- (g) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe G1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G1»)
- (h) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe H1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H1»)
- (i) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe I1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I1»)
- (j) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe J1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J1»)

##### Classe de Parts Sociales d'Investissement 2:

- (a) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2»);
- (b) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales Ordinaires de Classe B2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B2»);
- (c) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales Ordinaires de Classe C2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C2»);
- (d) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales Ordinaires de Classe D2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D2»);

(e) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales Ordinaires de Classe E2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E2»);

(f) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales Ordinaires de Classe F2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F2»);

(g) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales Ordinaires de Classe G2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G2»);

(h) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales Ordinaires de Classe H2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H2»);

(i) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales Ordinaires de Classe I2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I2»); et

(j) cent quatre-vingt onze mille sept cent trois (191.703) Parts Sociales Ordinaires de Classe J2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classes J2»).

#### Classe de Parts Sociales d'Investissement 3:

(a) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe A3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A3»);

(b) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe B3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B3»);

(c) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe C3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C3»);

(d) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe D3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D3»);

(e) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe E3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E3»);

(f) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe F3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F3»);

(g) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe G3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G3»);

(h) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe H3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H3»);

(i) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe I3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I3»); et

(j) cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe J3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classes J3»).

#### Classe de Parts Sociales d'Investissement 4:

(a) quinze mille (15.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe A4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A4»);

(b) quinze mille (15.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B4»);

(c) quinze mille (15.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe C4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C4»);

(d) quinze mille (15.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe D4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D4»);

(e) quinze mille (15.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe E4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E4»);

(f) quinze mille (15.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe F4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F4»);

(g) quinze mille (15.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe G4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G4»);

(h) quinze mille (15.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe H4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H4»);

(i) quinze mille (15.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe I4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I4»); et

(j) quinze mille (15.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe J4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J4»).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Nonobstant le nombre mis à la suite des lettres A à J d'une classe de Part Sociale liée à une Classe de Part Sociale d'Investissement, les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, les

Parts Sociales Ordinaires de Classe C, les Parts Sociales Ordinaires de Classe D, les Parts Sociales Ordinaires de Classe E, les Parts Sociales Ordinaires de Classe F, les Parts Sociales Ordinaires de Classe G, les Parts Sociales Ordinaires de Classe H, les Parts Sociales Ordinaires de Classe I, les Parts Sociales Ordinaires de Classe J seront dénommées les «Classes de Parts Sociales» et collectivement les «Parts Sociales».

En sus du capital social émis, il peut être créé un compte de prime auquel toute prime payée à toute Part Sociale en supplément de sa valeur nominale sera transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le paiement de toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter de son/ses associé(s), pour compenser des pertes nettes, pour réaliser des distributions à/aux Associé(s) sous la forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.»

**Art. 11.** «Chaque classe de parts sociales d'investissement (une «Classe de Parts Sociales d'Investissement») devra se rapporter à un portefeuille pertinent d'actifs constituant un investissement (l'«Investissement»). La/les Classe(s) de Parts Sociales d'Investissement de la Société, et les allocations des Investissements y relatifs se composent comme suit:

La Classe de Parts Sociales d'Investissement 1 se rapporte au Project Yellow, à savoir l'acquisition indirecte par la Société de la Compagnie Européenne de Prévoyance (France) par la filiale directe de la Société, Luxco Holdings CEP II S.à r.l.

La Classe de Parts Sociales d'Investissement 2 se rapporte au Project Prince, à savoir l'acquisition indirecte par la Société de (i) Copacabana Prince Participações S.A. (anciennement dénommée «Banjul Participações S.A.»), une société constituée et existant sous les lois du Brésil, enregistrée auprès du registre «Brazilian General Taxpayers Registry» sous le numéro 09.462.850/0001-86 et (ii) (a) BTG Pactual Participations, Ltd., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Bermudes et (b) BTG Investments, L.P., une «exempted limited partnership» constituée sous les lois des Bermudes, à travers la filiale directe de la Société Europa Lux III S.à r.l.

La Classe de Parts Sociales d'Investissement 3 se rapporte au Project Fir, à savoir l'acquisition indirecte par la Société de Fidea NV, une compagnie d'assurance belge, à travers la filiale directe de la Société JCF III Fidea Holdings S.à r.l.

La Classe de Parts Sociales d'Investissement 4 se rapporte au Projet Carat, à savoir l'acquisition indirecte par la Société de Cabot Credit Management Ltd, un véhicule d'acquisition de dette du Royaume-Uni, à travers la filiale directe de la Société JCF III Cabot Holdings S.à r.l.

L'affectation de chaque Investissement aux Classes de Parts Sociales d'Investissement ci-dessus sera irrévocable et devra être prise sur le fondement d'une décision des associés de la Société conformément à la Section D des présents statuts. Chaque Investissement devra être détenu par la Société exclusivement pour le compte de la Classe de Parts Sociales d'Investissement pertinente, après une déduction des charges de la Société calculée au pro rata pour la Classe de Parts Sociales d'Investissement et les dépenses encourues en relation à l'Investissement, et aucun des détenteurs de Parts Sociales autres que celles issues de la Classe de Parts Sociales d'Investissement sera éligible à la perception des recettes de cette distribution, dividende, rachat de capital social ou autre reçus, déclarés ou payés.

La valeur nette d'inventaire des Parts Sociales émises de toute Classe de Parts Sociales d'Investissement sera exprimée en une valeur par Part Sociale et sera déterminée par rapport à un quelconque jour d'évaluation par la division de la valeur de l'actif net de l'Investissement correspondant, à la valeur de marché de l'Investissement sous-jacent moins les obligations relatives à cet Investissement et les obligations générales et les dépenses de la Société au prorata par part sociale à la fermeture du jour ouvrable, par le nombre de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales d'Investissement pertinente alors restante à la fermeture de ce jour ouvrable, en conformité aux règles que le conseil de gérance de la Société estimera juste et équitable (la «VNI»).

Dans le cas d'une annulation ou d'un rachat d'une Classe de Parts Sociales d'Investissement (ou une partie de cette dernière consistant en une ou plusieurs Classes de Parts Sociales), la contrepartie payée aux détenteurs de Parts Sociales de la Classe d'Investissement de Parts Sociales sera la VNI de l'Investissement, ou de la proportion de l'Investissement correspondant à la proportion des parts sociales de la Classe d'Investissement de Parts Sociales en question faisant l'Objet d'une annulation ou d'un rachat.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 1.400,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut civil et son adresse, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WITTEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2013. Relation: LAC/2013/17009. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058029/450.

(130071594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

---

**GMT Connect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.987.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On twenty-fourth of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. GMT Associates III, L.P., a limited partnership with registered office at Trafalgar Court Les Banques St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, and registered with the Companies House, Cardiff under number LP012176,

2. GMT Communications Partners III-A L.P., a limited partnership with registered office at Trafalgar Court Les Banques St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, and registered with the Companies House, Cardiff under number LP12662,

3. GMT COMMUNICATIONS PARTNERS III, L.P., a limited partnership with registered office at Trafalgar Court Les Banques St Peter Port, Guernsey Channel Islands GY1 3QL and registered with the Companies House, Cardiff, under number LP11269,

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is "GMT Connect S.à r.l.".

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also borrow in any form, except by way of public offering of bonds, and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group as well as to third parties and it may provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders is free and the transfer of sharequotas inter vivos to third parties is subject to the approval of the general shareholders' meeting representing at least three-quarters of the corporate capital.

The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is subject to the approval of the general shareholders' meeting representing at least three-quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two-thirds majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, legal incapacity, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing parties, duly represented, declare to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each as follows:

- GMT Associates III, L.P., pre-named, subscribes one hundred and twenty three (123) sharequotas;
- GMT Communications Partners III-A L.P., pre-named, subscribes one thousand two hundred and forty one (1,241) sharequotas;
- GMT COMMUNICATIONS PARTNERS III, L.P., pre-named, subscribes eleven thousand one hundred and thirty six (11,136) sharequotas.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand fifty Euro (EUR 1,050.-).

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The following persons are appointed as managers of the category A and managers of the category B for an indefinite period:

*Managers of the category A:*

- Mr. Stefan FRANSSEN, company director, born on June 13, 1972 in Bochum (Germany), residing professionally at GB-W1J0DR London (United Kingdom), 40, Piccadilly.
- Mr. Ashley LONG, company director, born on March 29, 1960, in Altrincham (United Kingdom), residing professionally at GB-W1J0DR London (United Kingdom), 40, Piccadilly.

*Managers of the category B:*

- Mr. Andrew O'SHEA, company director, born on August 13 1981, in Dublin (Ireland), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Mr. Georges SCHEUER, company director, born on June 5, 1967 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Second resolution*

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize.

Le vingt-quatre avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**ONT COMPARU:**

1. GMT Associates III, L.P., une limited partnership avec siège social à Trafalgar Court Les Banques St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes GY1 3QL, et inscrite auprès du Companies House, Cardiff sous le numéro LP012176,
2. GMT Communications Partners III-A L.P., une limited partnership avec siège social à Trafalgar Court Les Banques St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes GY1 3QL, et inscrite auprès du Companies House, Cardiff sous le numéro LP12662,
3. GMT COMMUNICATIONS PARTNERS III, L.P., une limited partnership avec siège social à Trafalgar Court Les Banques St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes GY1 3QL, et inscrite auprès du Companies House, Cardiff sous le numéro LP11269,

ici représentées par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de trois procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparantes, représentées par Madame Ekaterina DUBLET, pré-nommée, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "GMT Connect S.à r.l."

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe ainsi que des tiers, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances

et de garanties et elle peut être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune comme suit:

- GMT Associates III, L.P., pré-nommée, souscrit cent vingt-trois (123) parts sociales;
- GMT Communications Partners III-A L.P., pré-nommée, souscrit mille deux cent quarante et une (1.241) parts sociales;
- GMT COMMUNICATIONS PARTNERS III, L.P., pré-nommée, souscrit onze mille cent trente-six (11.136) parts sociales.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros (EUR 1.050,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie A et gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Stefan FRANSSSEN, administrateur de sociétés, né le 13 juin 1972 à Bochum (Allemagne), demeurant professionnellement à GB-W1J0DR London (Royaume-Uni), 40, Piccadilly.
- Monsieur Ashley LONG, administrateur de sociétés, né le 29 mars 1960, à Altrincham (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à GB-W1J0DR Londres (Royaume-Uni), 40, Piccadilly.

##### *Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1981 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1967 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1818. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057960/368.

(130071826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

---

**MBE Web Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 176.973.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of April.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr Eric TRUONG, French citizen, born on 6 July 1973 in Tay My Tay, Vietnam, and residing at 2, Allée des Pins, 78350 Jouy en Josas, France,

represented by Mr Mathieu GANGLOFF, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given in Courbevoie, on 4 April 2013.

Mr Benoît DICK, French citizen, born on 14 July 1975 in Ris Orangis, France, and residing at 25, rue de la Garenne, 91830 Le Coudray Montceaux,

represented by Mr Mathieu GANGLOFF, prenamed, by virtue of a proxy given in Courbevoie, on 4 April 2013.

Mr Michel MATHON, French citizen, born on 6 May 1949 in Courbevoie, and residing at 20, rue Louis Ulbach, 92400 Courbevoie, France,

represented by Mr Mathieu GANGLOFF, prenamed, by virtue of a proxy given in Courbevoie, on 4 April 2013.

Mr Vincent-Emmanuel MATHON, French citizen, born on 10 January 1975 in St-Etienne, France, and residing at 23, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

represented by Mr Mathieu GANGLOFF, prenamed, by virtue of a proxy given in Courbevoie, on 1 April 2013.

Mrs Anne-Corinne MATHON, French citizen, born on 11 May 1977 in Saint Chamond, France, and residing at 82, rue du 22 Septembre, 92400 Courbevoie, France,,

represented by Mr Mathieu GANGLOFF, prenamed, by virtue of a proxy given in Courbevoie, on 3 April 2013.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "MBE Web Solutions S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-

ment and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and six hundred euro (EUR 12,600) represented by one hundred and twenty-six (126) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

#### **7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers, one or several Class B managers, and one or several class C managers.

## **8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers, one or several Class B managers and one or several Class C managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager and any class C manager.

## **9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers, one or several Class B managers and one or several Class C managers, at least one Class A manager, one Class B manager and one or several Class C managers (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

## **10. Representation.**

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers, one or several Class B managers and one or several Class C managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager and any Class C manager.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

## **IV. General Meetings of shareholders**

### **12. Powers and Voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

### **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex,

facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **14. Accounting year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **15. Allocation of profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Mr Eric TRUONG, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to forty-two (42) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to four thousand and two hundred euro (EUR 4,200).

Mr Benoît DICK, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to forty-two (42) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to four thousand and two hundred euro (EUR 4,200).

Mr Michel MATHON, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to twenty (20) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to two thousand euro (EUR 2,000).

Mr Vincent-Emmanuel MATHON, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to fifteen (15) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to one thousand and five hundred euro (EUR 1,500).

Mrs Anne-Corinne MATHON, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to seven (7) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to seven hundred euro (EUR 700).

The amount of twelve thousand and six hundred euro (EUR 12,600) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate of Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand fifty euros (EUR 1,050.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- class A manager:

Mr Benoît DICK, born on 14 July 1975 in Ris Orangis, France, and residing at 25, rue de la Garenne, 91830 Le Coudray Montceaux;

- class B manager:

Mr Vincent-Emmanuel MATHON, born on 10 January 1975 in St-Etienne, France, and residing at 23, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg; and

- class C manager:

Victoria Management Services S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.765.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huit avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **ONT COMPARU:**

Monsieur Eric TRUONG, citoyen français, né le 6 juillet 1973 à Tay My Tay, Vietnam, et résidant au 2, Allée des Pins, 78350 Jouy en Josas, France;

ici représenté par Monsieur Mathieu GANGLOFF, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Courbevoie, le 4 avril 2013.

Monsieur Benoît DICK, citoyen français, né le 14 juillet 1975 à Ris Orangis, France, et résidant au 25 rue de la Garenne, 91830 Le Coudray Montceaux;

ici représenté par Monsieur Mathieu GANGLOFF, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Courbevoie, le 4 avril 2013.

Monsieur Michel MATHON, citoyen français, né le 6 mai 1949 à Courbevoie, France, et résidant au 20, rue Louis Ulbach, 92400 Courbevoie, France;

ici représenté par Monsieur Mathieu GANGLOFF, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Courbevoie, le 4 avril 2013.

Monsieur Vincent-Emmanuel MATHON, citoyen français, né le 10 janvier 1975 à St-Etienne, France, et résidant au 23, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;

ici représenté par Monsieur Mathieu GANGLOFF, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Courbevoie, le 1<sup>er</sup> avril 2013.

Madame Anne-Corinne MATHON, citoyenne française, née le 11 mai 1977 à Saint Chamond, France, et résidant au 82, rue du 22 Septembre, 92400 Courbevoie, France,

ici représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Courbevoie, le 3 avril 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MBE Web Solutions S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

### 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### 5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A, un ou plusieurs gérants de Classe B et un ou plusieurs gérants de Classe C.

### 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A, un ou plusieurs gérants de Classe B et un ou plusieurs gérants de Classe C, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B et tout gérant de Classe C.

### 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que,

si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A, un ou plusieurs gérants de Classe B et un ou plusieurs gérants de Classe C, au moins un gérant de Classe A, un gérant de Classe B et un gérant de Classe C (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **10. Représentation.**

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A, un ou plusieurs gérants de Classe B et un ou plusieurs gérants de Classe C, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A, de tout gérant de Classe B et de tout gérant de Classe C.

**11. Responsabilités des Gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

#### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

## VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Monsieur Eric TRUONG, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à quarante-deux (42) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de quatre mille deux cents euros (EUR 4.200).

Monsieur Benoît DICK, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à quarante-deux (42) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de quatre mille deux cents euros (EUR 4.200).

Monsieur Michel MATHON, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à vingt (20) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de deux mille euros (EUR 2.000).

Monsieur Vincent-Emmanuel MATHON, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à quinze (15) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Monsieur Anne-Corinne MATHON, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à sept (7) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de sept-cents euros (EUR 700).

La somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

### *Estimatif des coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- *gérant de Classe A:*

Monsieur Benoît DICK, né le 14 juillet 1975 à Ris Orangis, France, et résidant au 25 rue de la Garenne, 91830 Le Coudray Montceaux;

- *gérant de Classe B:*

Monsieur Vincent-Emmanuel MATHON, né le 10 janvier 1975 à St-Etienne, France, et résidant au 23, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;

- *gérant de Classe C:*

Victoria Management Services S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.765.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ledit mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2013. LAC/2013/18903. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Releveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013058118/507.

(130071010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

---

#### **Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 350.000.408,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 25.242.

#### — EXTRAIT

En date du 18 avril 2013, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Swiss Re Europe S.A. (la "Société") a décidé:

- de renouveler le mandat de David Cole, Renato Fassbind, Agostino Galvagni, Guy Harles, Jean-Jacques Henchoz, Richard Hudson, Jean Lanier, George Quinn, et Clemens von Weichs, en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2014;

- de nommer Francesca Cornelli résidant à Sussex Place, Regent's Park, Londres NW1 4SA, Royaume-Uni, et Thomas Wellauer avec adresse professionnelle au 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse, en tant qu'administrateurs de la Société, en remplacement de Udo Martinsohn et Michel Liès avec effet au 18 avril 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014;

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, une société coopérative ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

*Pour Swiss Re Europe S.A.*

Référence de publication: 2013056691/24.

(130069138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

#### **Quantile s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 138.751.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057477/10.

(130070756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---